



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Téléc. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – POINT DE SERVICE
449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Téléc. : 418 544-1081
Sans frais : 1 888 673-1705

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Dufour secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande d'hébergement commercial faite en vertu du Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 10 septembre 2019, à 19 h, à l'édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, situé au 357, 2^e Rang à Saint-Charles-de-Bourget**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay statuera sur la demande d'hébergement commercial suivante :

M. Éric Guerette demande d'accorder un usage conditionnel d'hébergement commercial sur une propriété située en bordure de la rivière Cyriac dans le TNO Lac-Ministuk et faisant partie de la zone 2-2F du Règlement de zonage numéro 15-332.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 26^e jour d'août 2019.

Christine Dufour
Secrétaire-trésorière et directrice générale